



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 77_CC_2019_CCDS

PORTANT PARTICIPATION DE LA CCDS AUX ASSISES DE L'ANC EN 2020

Séance du 20 décembre 2019

Date de convocation : 16 décembre 2019 - 2^{ème} convocation

L'an deux mil dix-neuf et le vingt décembre à huit heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la Mairie de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Christian PITTA, Denis BURLLOT, Edgard CHOCHO, Patrick COSSET, Line LETARD

Absents excusés avant donné procuration :

Didier BRIOLIN à François RINGUET
Stéphane ANTOINETTE à Edgard CHOCHO
France CLET-COURAT à Denis BURLLOT
Enrico WILLIAM à Christian PITTA

Absents non excusés :

Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC CHASE, Gilles DUFAIL, Pierre HO-WEN-SZE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Sylvio BOCAGE, Claudine CAILLOT, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Wansy JEAN-FORT, Annick LEVEILLÉ-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL, Myriam MARIN, Armide MATTHIEU, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Justine MINDJOUK-SAIBOU, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC, Céline ZULEMARO.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Denis BURLLOT**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Les assises nationales de l'assainissement non collectif sont devenues en quinze ans l'une des plus importantes manifestations professionnelles françaises dédiées aux collectivités locales et à leurs partenaires sur des problématiques à la fois techniques, réglementaires et méthodologiques de l'assainissement non collectif.

Afin de répondre aux attentes spécifiques des territoires ultra-marins en matière d'ANC, les « 1ères Assises Antilles-Guyane de l'Assainissement Non Collectif » ont été réalisées en Martinique en 2018.

L'organisateur SAS IDEALCO propose de renouveler l'opération en Guyane et ainsi d'être partenaire et de co-organiser à leurs côtés la 2ème édition des assises « Antilles-Guyane de l'Assainissement Non Collectif » qui se déroulera **les 25 et 26 juin 2020 en Guyane.**

Le partenariat proposé est le suivant :

- participation au comité de pilotage téléphonique chargé de co-construire le programme / l'évènement
- interventions des élus et services lors de l'ouverture ou clôture officielle et/ou en atelier ou séance plénière
- affichage préférentiel : logo partenaires sur les supports de promotion - page de couverture du programme et guide du participant, site internet, newsletters...
- stand sur l'espace exposition
- mise à disposition d'autant d'invitations que nécessaire pour les élus, services et professionnels du territoire (code invitation gratuite hors déjeuner à diffuser sans limite).

Le budget prévisionnel est de **143 030,00 €**.

Aussi une participation financière est demandée à l'ensemble des partenaires institutionnels de Guyane/Martinique/Guadeloupe afin de financer collectivement les ¾ des dépenses évaluées à **105 000,00 €** (Voir ci-dessous budget prévisionnel) sous forme de convention versée à la SAS IDEALCO qui engagera la totalité des dépenses pour le compte des coorganisateur.

La convention de partenariat en annexe 1 fixe les conditions de participation et d'engagement des différentes parties dans ce projet.

Partenaires institutionnels	Montant prévisionnel
DEAL	20 k€
OEG	20 k€
CTG	10 k€
CACL	20 k€
CCDS	5 k€
Saint-Laurent	6 k€
Martinique/Guadeloupe	24 k€
TOTAL	105 k€

BUDGET PREVISIONNEL

MAJ à date du 12/05/2019		Prévisionnel année 2020		
DEPENSES (HT)		Base ¹	Montant HT	Montant TTC
1.1 - Charges externes				
C	Logistique			
	Location Auditorium de l'ENCRE + salle d'exposition		1 750	1 750
C	Logistique			
	Aménagement, mobilier, décoration		1 000	1 000
C	Logistique			
	Auditorium		2 000	2 000
C	Logistique			
	Exposition		10 500	10 500
C	Logistique			
	Navettes visites de sites		0	0
	TOTAL		15 250,0 €	15 250,0 €
Locations Immobilières et mobilières				
C	Logistique			
	Nettoyage		500	500
	TOTAL		500,0 €	500,0 €
Entretien, ménage et réparation				
C	Logistique			
	Sécurité et gardiennage		2 200	2 200
C	Logistique			
	Nécesses accueil et salles (4 hôtesse * 2 jours)		1 500	1 500
	TOTAL		3 700,0 €	3 700,0 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires				
C	Communication			
	Conception maquette (cédé web + print)		3 000	3 000
C	Communication			
	Édition programme (3 000 ex., A3 quadré 8 pages)		1 100	1 320
C	Communication			
	Réalisation et impression guide du participant (300 ex.)		1 000	1 200
C	Communication			
	Affranchissement, frais de machine routage (3000 ex.)		0	0
C	Logistique			
	Badges (300 ex. en impression quadron)		600	720
C	Logistique			
	Accès internet, webconf, atelier		0	0
	TOTAL		5 700,0 €	6 840,0 €
Communication - Publicité - Publications				
Q	Logistique			
	Déjeuner jour 1 - 200 personnes * 31 euros		6 200	6 200
Q	Logistique			
	Déjeuner jour 2 - 200 personnes * 31 euros		6 200	6 200
Q	Logistique			
	Fausse-camé : 300 * 4 euros * 2 jours		2 400	2 400
	Divers		7 000	8 400
	Frais hébergement + restauration pour idéalCO / transport		12 000	14 400
C	Divers			
	Remboursement intervenants rabaux hébergement + restauration / transport		12 000	14 400
	TOTAL		33 800,0 €	37 600,0 €
C	Divers			
	Divers et imprévus (affranchissement, déplacement, fournitures...)		1 500	1 800
	TOTAL		1 500,0 €	1 800,0 €
	TOTAL Autres dépenses		1 500,0 €	1 800,0 €
	SOUS TOTAL Charges externes		60 450,0 €	65 690,0 €
1.2 - Organisation				
	TOTAL CONTENU ET PROGRAMME	51	14 050	11 260
	Elaboration contenu A, Contact et suivi des intervenants	51	24 000	31 200
T	Cadres événement/réseau	31	17 050	10 400
T	Secrétariat	20	9 000	10 800
	TOTAL SUIVI PARTICIPANTS	30	11 875	14 410
	Gestion des inscriptions + facturation	4	2 200	2 640
T	Secrétariat	4	2 200	2 640
	Gestion de la diffusion et de la promotion	16	7 200	8 640
T	Elaboration du fichier + plan de diffusion	6	2 700	3 240
T	Communication newsletters exposants/participants et twitter	10	4 500	5 400
	Mise à jour web	10	4 275	5 130
T	Site web mis à jour	10	4 275	5 130
	TOTAL RECHERCHE PARTENARIALES	19	9 975	11 490
T	Cadres	13	6 875	8 250
T	Secrétariat	6	2 700	3 240
	TOTAL COORDINATION & SUIVI LOGISTIQUE	9	4 650	5 580
	Coordination de l'événement/organisation et suivi logistique	9	4 650	5 580
T	Cadres	6	3 300	3 960
T	Secrétariat	3	1 350	1 620
	TOTAL PREPARATION & ENGAGEMENT SUR PLACE	20	10 300	12 360
	Préparation, arrosage et accueil des participants	20	10 300	12 360
T	Cadres	15	8 250	9 900
T	Secrétariat	5	2 250	2 700
	SOUS TOTAL Organisation (temps homme)	128	64 450	77 340
	SOUS TOTAL Charges externes		60 450	65 690
	SOUS TOTAL Organisation (temps homme)		64 450	77 340
	TOTAL DEPENSES		124 900 €	143 030 €
RECETTES		Prévisionnel année 2020		
	PARTENAIRES INSTITUTIONNELS CO-ORGANISATEURS			105 000
	OEG, Comité de l'Eau et de la Biodiversité de Guyane, CACL, CCOG, CCDS, CCEG, CTG, ARS, DEAL, DAAF, SGAR, SODE, CIE, Agence Française de Développement, Agence Française pour la Biodiversité, Banque des Territoires ...			
	Partenaires de Martinique et de Guadeloupe : UOC Martinique et Guadeloupe, CALER, UOTSSI, CAP Nord, CAESN, CAP Excellence, R&Voc, SIZAG ...			
	PARTENAIRES PRIVÉS		29 192	35 030
	Partenaires privés		29 192	35 030
	INSCRIPTIONS		2 500	3 000

Ainsi considérant qu'à ce jour les enjeux sont particulièrement importants au regard de la préservation de l'environnement et des risques sanitaires identifiés suite au dernier diagnostic ANC réalisé sur le territoire, il demeure opportun pour la CCDS de participer à la 2ème édition des assises Antilles-Guyane de l'ANC et d'être représentée.

Ainsi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à :

- l'approbation de la convention de partenariat
- la participation de la CCDS à la 2^e édition des Assises Antilles-Guyane de l'ANC
- la contribution financière de la CCDS à hauteur de 5 000,00 €»

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;
Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;
Vu l'avis favorable du bureau en date du 10 octobre 2019 ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes des Savanes est compétente en matière d'assainissement non collectif ;

CONSIDERANT qu'à compter du 23 juillet 2015 la Communauté de Communes des Savanes s'est substituée de plein droit aux communes membres pour l'exercice de cette compétence ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT

A la majorité des membres présents,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport

ARTICLE 2 : DECIDE d'approuver la participation de la CCDS à la 2^e édition des Assises Antilles-Guyane de l'ANC prévue en 2020

ARTICLE 3 : APPROUVE la contribution financière de la CCDS à hauteur de 5 000,00 € (*cinq mille euros*)

ARTICLE 4 : INSCRIT au budget les crédits correspondants.

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
Nombre de conseillers présents : 06
Nombre de procurations : 04
Nombre de votants : 10
Pour : 08 (dont 04 procurations)
Contre : 02
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 20 décembre 2019

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

François RINGUET

Yalémi TIOUKA

De: Tatiana RIBAL
Envoyé: vendredi 27 décembre 2019 11:10
À: Yalémi TIOUKA
Objet: TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20191227-9631.xml; 973-200027548-20191220-77_CC_2019_CCDS-DE-1-2_9812.xml

De : actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 27 décembre 2019 10:55

À : tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Tatiana RIBAL <Tatiana.RIBAL@ccds-guyane.fr>

Objet : ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-12-27(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 77_CC_2019_CCDS

Objet acte: PORTANT PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVANES AUX ASSISES DE L'ANC EN 2020

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.8-Environnement

Identifiant Acte: 973-200027548-20191220-77_CC_2019_CCDS-DE

